



Maud Petit
Députée de la 4^{ème} circonscription du Val-de-Marne

Jeudi 21 décembre 2023

EXPLICATION DE VOTE

Projet de loi « Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »

Voter la loi n'est jamais, jamais, un exercice simple ou facile.

Vous êtes, à la dernière seconde, **face à vous-même**, au milieu d'intérêts opposés et de pressions divergentes ; Mais **vous devez faire un choix en votre âme et conscience.**

Le sujet Immigration est, nous le savons, instrumentalisé depuis de nombreuses années. D'un côté, l'immigration serait responsable de tous les maux de notre Société. De l'autre, aborder les problèmes liés à l'immigration serait synonyme de racisme, sans aucun débat possible.

Cette dualité stérile n'a jamais été mienne, aussi je regrette profondément la décision de la NUPES de nous avoir privés de débat à l'Assemblée nationale, en déposant et faisant adopter une motion de rejet (avec les voix du Rassemblement National notamment) pour faire tomber le texte issu de la Commission des Lois, contraignant nos collègues de la Commission Mixte Paritaire (CMP) à prendre pour base de travail celui qui était issu du Sénat.

Les Français attendaient ce débat, pour mieux lutter contre l'immigration clandestine et pour mieux intégrer par l'apprentissage de la langue et le travail. La gauche porte la lourde responsabilité politique d'avoir muselé l'Assemblée nationale. Quant au RN, à quelques heures du vote, il indiquait encore hésiter à voter Contre ou à s'abstenir. Quand ils ont pris conscience qu'ils ne voteraient pas un texte sur l'Immigration – leur fonds de commerce, et que leur électorat leur demanderait des comptes, ils ont opéré un revirement à 180° et pris le risque de voter un texte qui permettra la régularisation de nombreux sans-papier !

Je voudrais rappeler qu'en juin 2022, les Français ont élu une représentation nationale plurielle. Ils ont décidé que la majorité présidentielle serait relative. Cela nous contraint à chercher des alliés de circonstance et à **travailler avec nos oppositions républicaines**, pour trouver des **compromis** sur chaque texte. Les membres de la NUPES refusent ce mode de fonctionnement, en votant systématiquement les motions de censure ou les motions de rejet. Travailler avec le RN est hors de question. Les Républicains et LIOT sont donc, en conséquence, les seules forces politiques avec lesquelles nous arrivons à travailler.



Maud Petit
Députée de la 4^{ème} circonscription du Val-de-Marne

La CMP, souhaitée par le Président de la République, a donc permis qu'un **dialogue s'instaure entre les sénateurs et les députés. Les parlementaires de la majorité ont bataillé ferme et y ont défendu des mesures de justice, de fermeté et d'équilibre.** En voici les principales :

- Rétention :
 - ✓ **Interdiction**, dorénavant, **de placer un mineur en centre de rétention administratif** (CRA) et dans les locaux de rétention administrative (LRA). C'était une demande de longue date de nombreuses associations ;

- La volonté d'accompagner mieux les étrangers qui travaillent :
 - ✓ Délai de carence réduit pour la perception des prestations sociales dès lors que vous travaillez ;
 - ✓ Attribution d'un titre de séjour exceptionnel pour les sans-papiers qui ont travaillé dans des **métiers en tension** (à condition d'avoir un casier judiciaire vierge) ;
 - ✓ Nouvelle **carte de séjour pluriannuelle "talent - profession médicale et de la pharmacie"**, au profit de praticiens diplômés hors Union européenne (PADHUE) ;
 - ✓ Titre de séjour demandé **directement par le salarié**, sans l'aval de son employeur comme cela se pratique jusqu'à présent. Certains employeurs pouvaient, en effet, choisir de maintenir dans la clandestinité leurs salariés pour éviter de les payer justement et de leur permettre de bénéficier de prestations sociales.

- Outre-mer - Le titre VI de la loi intègre des propositions **des parlementaires ultramarins**, en fonction des spécificités de ces territoires :
 - ✓ Rapport autour de la **formation** pour une meilleure intégration des étrangers titulaires d'un premier titre de séjour
 - ✓ **Un droit du sol spécifique** pour répondre aux situations de tension migratoires **à Mayotte, en Guyane et à Saint-Martin**
 - ✓ **À Mayotte**, des **mesures dérogatoires d'expulsion** des étrangers en cas de **violences, et de violences sexuelles** (viols, inceste, agressions sexuelles)
 - ✓ Mise en place d'un **comité spécifique** dans les cinq départements et régions d'Outre-mer ainsi qu'à Saint-Pierre et Miquelon pour déterminer la liste des **métiers en tension**.

- Santé :
 - ✓ **Maintien** du remboursement par l'Assurance maladie des soins prodigués aux étrangers bénéficiaires d'un titre de séjour pour raison médicale. Le sujet de l'AME a été retiré du projet de loi par la volonté des parlementaires de la majorité présidentielle. Une réforme de l'**AME**, suggérée le 04 décembre par le rapport Evin-Stefanini, sera en revanche soumise au Parlement en début d'année prochaine ;



Maud Petit
Députée de la 4^{ème} circonscription du Val-de-Marne

- Les valeurs de la République comme boussole de l'intégration :
 - ✓ **Obligation renforcée des employeurs en matière de formation au français** de leurs salariés étrangers, et **sur les heures de travail** ;
 - ✓ Formation civique renforcée ;
 - ✓ Contrat d'engagement de respect des valeurs de la République.
- Une justice ferme :
 - ✓ Les **étrangers victimes de passeurs et de "marchands de sommeil"** ayant déposé plainte se verront délivrer une carte de séjour pendant la durée de la procédure pénale ;
 - ✓ Impossibilité de naturaliser une personne étrangère née en France en cas de **condamnation pour crimes** ;
 - ✓ Simplification de la procédure du contentieux des étrangers (40% de l'activité des juridictions administratives) avec un passage **de 12 à 4 recours possibles en cas de contestation d'une mesure d'OQTF**.

La mesure des quotas migratoires et la caution demandée aux étrangers pour obtenir un titre étudiant, véritable rupture d'égalité, dont les parlementaires LR sont à l'origine et sur lesquelles ils ont refusé de revenir, sont, fort probablement, anticonstitutionnelles. C'est, en particulier, pour ces points, parmi d'autres, que je suis **favorable au passage** de la loi au **Conseil Constitutionnel**, saisi par le Président de la République, **qui vérifiera sa conformité aux principes de notre Constitution**.

La France est, par nature, une terre d'accueil et elle continuera de l'être. Elle protège les plus vulnérables et accepte depuis toujours celles et ceux qui aiment notre pays et en respectent les lois et le mode de vie. Cette loi « Contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » réaffirme que les principes du vivre-ensemble sont intrinsèquement liés au respect des valeurs de notre République et à la contribution de chacune et chacun à la construction de notre Société, en particulier par le travail.